

## NON à une loi inhumaine, indigne et... sans effet sur l'immigration !

Le Sénat vient d'adopter en première lecture, en le durcissant très significativement, le projet de loi déjà bien restrictif du gouvernement sur l'immigration et l'intégration. Il y a eu 117 textes visant à réguler l'immigration depuis 1945, et le projet de loi actuel est le 22<sup>ème</sup> en 30 ans. Il contient des dispositions qui vont encore aggraver les conditions de vie des personnes migrantes (dont beaucoup sont des femmes et des enfants), faire obstacle à leur intégration, porter atteinte à la dignité de la personne humaine, tout en faisant croire qu'elles seront dissuasives.

- **La suppression de l'AME** (Aide Médicale d'État), remplacée par une aide médicale d'urgence beaucoup plus restreinte, qui aurait un double effet : empêcher ces personnes de se soigner et les contraindre, faute de pouvoir accéder aux soins de ville, à se tourner vers l'hôpital et ses urgences déjà débordées ! Est-ce ce que l'on veut ?
- **La restriction des aides sociales** : l'exigence d'une durée de présence régulière en France de 5 ans pour pouvoir bénéficier des allocations familiales ou de l'allocation logement fragiliserait plus encore la situation de tant d'enfants et de familles souvent à la rue ou ne parvenant pas à se nourrir. En outre, le droit à l'hébergement d'urgence pour les personnes sans papiers serait supprimé. Est-ce ce que l'on veut ?
- **Les obstacles mis à l'accès à la nationalité française** de jeunes de plus de 13 ans nés en France, qui de toute façon y demeureront, rendraient plus difficile, aléatoire, leur insertion sociale et professionnelle. Est-ce ce que l'on veut ?
- **Les atteintes au droit d'asile** – entraves aggravées au dépôt des demandes, instauration d'un juge unique à la Cour nationale du droit d'asile, etc.- reviendraient à priver des personnes dont la vie même est menacée dans leur pays, qui souvent ont subi violences et tortures chez eux ou durant leur parcours migratoire, d'un droit essentiel reconnu par la Convention de Genève, dont la France est signataire. Est-ce ce que l'on veut ?
- **Le rejet de l'article 3 sur le travail**, qui ouvrirait un droit à régularisation aux étrangers employés dans des « métiers en tension », laisse aux préfets le pouvoir discrétionnaire de délivrer ou non des titres de séjour d'un an seulement. Droit d'un côté, arbitraire de l'autre, avec pour conséquence le risque d'aggraver encore la situation dans des secteurs comme la restauration, le bâtiment, l'aide à la personne, la santé, etc. Est-ce ce que l'on veut ?

Le collectif *Migrants en Isère*, qui rassemble 22 associations du département engagées auprès des personnes migrantes, appelle chacune et chacun à considérer la migration pour ce qu'elle est : un phénomène aussi vieux que le monde, qui n'a aucune raison de s'arrêter, au contraire (guerres, dictatures, changement climatique, pauvreté) et qui souvent apporte aux pays d'accueil plus qu'elle ne pèse, pour peu qu'ils sachent en faire bon usage. Sans renoncer à un légitime contrôle aux frontières, dans le respect de la loi et des conventions internationales, notre pays aurait tout intérêt à favoriser l'intégration des personnes étrangères vivant durablement en France plutôt qu'à empiler des mesures néfastes, indignes et illusives.

Grenoble, le 20 novembre 2023

Associations signataires du collectif *Migrants en Isère* : 3aMIE, AMG (Accueil Migrants Grésivaudan), APARDAP (Association de Parrainage de Demandeurs d'Asile et de Protection), ARVDD (Accueil Réfugiés Val du Dauphiné), Comede, Cuisine sans Frontières, Diaconat Protestant, ECLAT, Humacoop-Amel France, IDH (Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble), JRS Welcome, La Cimade, La Rencontre, Le Habert-Hébergement St Paul, Ligue de l'Enseignement de l'Isère, Ligue des Droits de l'Homme Grenoble Métropole, La Pastorale des Migrants, Le Secours Catholique de l'Isère, Un Toit pour Tous.